Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260605-D20260601-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 05 juin 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19
Date de la convocation		
1er juin 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
09 juin 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 1er juin 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, DÉSILLE Julien, HERVOUET Sylvie, TOUCHET Maxime, SOREL Marie, BOUGERES Amandine, JEANNE Quentin.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. Bodin), CHEVRIER Denis (pouvoir à M. JEANNE Quentin).
Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : JEANNE Quentin.

20260601 Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le 5 juin 2026 à 18 heures 30
Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MM./Mmes **Sylvie HERVOUET, Jean-Yves SUBIRY, Maxime TOUCHET, Marie SOREL.**
La présidence du bureau est assurée par le maire.
Secrétaire : Quentin JEANNE

b) Les listes déposées et enregistrées :
Composition des listes :
La Liste A est composé par :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 09 juin 2026
et publication et/ou notification le : 09 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260605-D20260601-DE

BODIN	**Alexandre**	**Délégué**
SUBIRY	**Delphine**	**Délégué**
MOREAU	**Sylvain**	**Délégué**
MENEUST	**Marie**	**Délégué**
SUBIRY	**Jean-Yves**	**Délégué**
HERVOUET	Sylvie	Suppléant 1
JEANNE	Quentin	Suppléant 2
SARTONI	Justine	Suppléant 3

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus **5** délégués et **3** suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
Ont obtenu :
- ***liste A*** : 19 voix

M. Le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 5 sièges

d) Élection des délégués suppléants
NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

M. Le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 3 sièges

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 09 juin 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 09 juin 2026
et publication et/ou notification le : 09 juin 2026